

Animateur(trice) Club Enfants en contrat de professionnalisation

Qualités souhaitées :

B.A.F.A ou CAP Petite enfance souhaité.

Avoir une bonne condition physique, une bonne présentation, le sens de la communication, de l'accueil et de l'autonomie. Aimer les enfants, et savoir organiser des activités. Être disponible et mobile pour des séjours en France.

Avoir une activité sportive ou artistique (chant, danse, instrument de musique...) est un atout.

Objectifs :

- Concevoir, organiser et animer les activités de distraction et de détente destinée aux différents clubs selon les tranches d'âges,
- Participer à la fonction ACCUEIL du Village Vacances.

Finalité:

L'acquisition des compétences du métier d'animateur club enfants entraîne la nécessité de travailler en équipe et impose des mises en situations fréquentes. Cet apprentissage est favorisé par la reproduction de la vie en village vacances au sein du centre de formation.

Durée et rythme :

Contrat de professionnalisation, de janvier à septembre : recrutement dès septembre

15 semaines en centre de formation et 19 semaines chez Pierre & Vacances Villages Clubs (www.pierreetvacances.com).

Diplôme:

Le titre certifié de niveau IV CALAS pour tous publics (Créateur d'Ambiances Ludiques Artistiques et Sportives) est validé durant la formation selon les modalités d'évaluation. Code RNCP 20336 (www.rncp.cncp.gouv.fr)

Contenu de la formation :

- Animations Club Enfants
- Maîtrise des programmes et de la sécurité de l'enfance (sécurité, hygiène, programmes, animation)
- Sports collectifs
- Animation microphonique
- Animation jeux et soirées (Travaux Pratiques)
- Technique son et lumières
- Travaux pratiques (2 soirées / semaine)

Rémunération :

Contrat de travail de 9 mois rémunéré selon la grille du contrat de professionnalisation.

Inscription



Envoyer le dossier de candidature téléchargeable sur le site (www.thevillage-go.fr) accompagné d'un CV.

Une fois le dossier étudié, vous serez convoqué à un entretien.

